



AVIS PUBLIC

2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
GOA 2M0

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ
par la soussignée, Linda Gauthier,
directrice générale et secrétaire-trésorière
de la susdite municipalité

QUE le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 2 août 2021 à 20 h, à l'édifice municipal, situé au 2335, route du Fleuve de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située au 41, rang St-Antoine, Les Éboulements, lot 5 439 220 du cadastre du Québec, Les Éboulements.

QUE cette dérogation mineure portant le numéro **DM119-2021** consiste à :

- 1- Autoriser le lotissement d'un terrain avec une profondeur de 45,14 mètres, plutôt que 75 mètres, comme prescrit par le règlement de lotissement no 118-11 de la municipalité, art. 5.3;

Dans le cas où le conseil municipal déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

Procédures d'objections à la dérogation :

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante : lindagauthier@leseboulements.com au plus tard le 1^e août 2021 (ces dernières seront lues lors de la séance du 2 août 2021) ou en se présentant à la séance du conseil pour faire valoir ses objections verbalement.

Une copie du document explicatif de la dérogation mineure est disponible en cliquant sur le lien suivant : [Document explicatif](#) ou sur demande au bureau de la municipalité au 2335, route du Fleuve, Les Éboulements.

DONNÉ aux Éboulements ce 16^e jour de juillet 2021.

LINDA GAUTHIER
Directrice générale et secrétaire-trésorière